



DÉPENSES AUTORISÉES CONNEXES AU CRIME (Certaines limites s'appliquent)

- Frais médicaux
- frais funéraires
- Conseil en santé mentale jusqu'à 2 ans
- Réadaptation ou bien-être pratiques
- Frais de déménagement et de logement temporaire
- Perte de revenus résultant de le crime
- Perte de soutien financier résultant du crime
- Perte de revenus due au deuil dans les cas d'homicide
- Frais liés aux procédures judiciaires
- Animal de soutien émotionnel dépenses
- Nettoyage de la scène de crime
- Remboursement des objets saisis par les forces de l'ordre
- Dépenses liées aux mesures correctives lunettes
- Remplacement de fenêtres et de serrures
- Suppression de tatouage pour les survivants de traite des êtres humains

AGRESSION SEXUELLE EXPERTISE MÉDICO-LÉGALE

PROGRAMME D'EXAMEN (SAFE)

La Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels et les ministres du programme , lequel SAFE effectuent des paiements directement aux professionnels de la santé et aux établissements qui effectuent des examens d'agressions sexuelles. Les fournisseurs de soins médicaux facturent directement le programme SAFE, car la loi de l'État interdit de facturer les patients uniquement pour leurs frais.

Ce programme ne nécessite pas de déclaration de la victime aux forces de l'ordre.

Les survivants d'agression sexuelle peuvent être admissibles à une indemnité forfaitaire lorsque leur objectif est retardé de plus de plusieurs années en raison des tests du kit SAFE ou des retards de correspondance ADN.

CONTACT

5 0 2 - 7 8 2 - 8 2 5 5

5 0 2 - 5 7 3 - 4 8 1 7 télécopieur

5 0 0 rue M ero , 2 SC 1

Francfort , K et 4 0 6 0 1

victimes de crimes @ ky . gov

kycc . ky . gov



PUBLIC PROTECTION
CABINET
Office of Claims and Appeals



PUBLIC PROTECTION
CABINET

Office of Claims and Appeals

Crime Victimes Compensation

Pour les victimes innocentes de crimes

Cette brochure est un résumé des dispositions légales applicables au Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels et n'est pas en soi contraignante pour le Conseil. Pour les dispositions et règles , référer actuelles, voir KRS 4 9.

Disponible en espagnol.

EXIGENCES

Le Bureau des réclamations et des appels – Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels (CVCB) administre le Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels et envisage le paiement ou le remboursement des dépenses liées aux crimes survenus dans le Kentucky lorsqu'aucune autre ressource n'est disponible.

Le demandeur doit :

- Être une victime innocente d'un crime ou d'un comportement qui pourrait être considéré comme un crime et ne pas avoir d'autres moyens de paiement.
- Ou être un membre survivant de la famille ou un représentant personnel de la victime ; dépendre du soutien principal de la victime ; être légalement responsable des frais médicaux ou funéraires de la victime ; ou toute personne agissant en tant que principal soignant de la victime.
- Coopérer aux demandes de preuves formulées par la Commission à l'appui de la réclamation. Une condamnation n'est pas requise.

RÉDUCTION DES PRESTATIONS

La CVCB est le payeur de dernier recours.

Les indemnités doivent être réduites des montants déjà reçus ou à recevoir d'autres sources telles que les demandes d'assurance ou d'indemnisation des accidents du travail, les règlements juridiques et/ou les restitutions.



PROCESSUS DE RÉCLAMATION

- Les formulaires de réclamation sont disponibles sur kycc.ky.gov.
- Les formulaires sont examinés pour garantir que toutes les informations nécessaires sont incluses.
- Le demandeur est informé si des informations ou des documents supplémentaires sont nécessaires.
- Le personnel examine, recueille les informations pertinentes et vérifie la réclamation soumise.
- La réclamation est attribuée à un membre du conseil d'administration qui fait une recommandation d'approbation ou de refus d'une attribution à l'ensemble du conseil d'administration.
- Le personnel informe le demandeur de la recommandation. Ce dernier dispose de 15 jours pour manifester son désaccord.
- Le conseil rend une décision finale
- Le demandeur reçoit une copie de l'ordonnance finale.

APPEL D'UNE RÉCLAMATION REFUSÉE

Un appel peut être déposé auprès du tribunal de circuit de Franklin ou du tribunal de circuit du comté où la réclamation a eu lieu.

Le CVCB paie les prestataires directement au nom du demandeur pour les dépenses liées au crime et peut envisager de rembourser au demandeur les dépenses personnelles liées au crime.

L'indemnité maximale par victime ne peut pas dépasser 50 000 \$; l'indemnité maximale pour les frais funéraires ou d'inhumation ne peut pas dépasser 10 000 \$, qui sont inclus dans le plafond de 50 000 \$.

PAIEMENT PROCESSUS

Le temps nécessaire au traitement des réclamations dépend de nombreux facteurs, notamment de la coopération du demandeur, de la réception en temps opportun des documents demandés, de la complexité des questions liées au crime, ainsi que de tout problème résultant du procès pénal.

La CVCB peut prendre en compte des factures supplémentaires après le dépôt d'une demande initiale, ainsi que des paiements d'urgence jusqu'à 1 000 \$. Le cas échéant, les indemnités d'urgence sont déduites du plafond de 50 000 \$ applicable à toutes les indemnités.

Il est interdit aux agences de recouvrement d'exercer leurs activités pendant qu'une réclamation est à l'étude.

